

## Formation décennale à la sécurité : démarrage en octobre 2021 dans les Ardennes



Le 22 juin, les administrateurs volontaires de la FDC 08 se sont réunis pour aborder le contenu de la formation décennale à la sécurité qu'ils dispenseront à **chaque chasseur ardennais dès octobre 2021.**

Nous sommes tous concernés individuellement et collectivement. La chasse sait évoluer et s'adapter. Aussi, la remise à niveau décennale sur la sécurité est entrée en vigueur dès cette année. Dorénavant, **chaque chasseur devra passer une fois tous les 10 ans une formation de remise à niveau sur la sécurité.** Identique partout en France.

La formation se déroule sur une demi-journée soit environ 3h30 par groupe d'environ 25 à 30 chasseurs en présentiel. C'est une formation théorique que vous allez devoir obligatoirement suivre. Ce n'est pas un examen. Tous les ans, 800 chasseurs ardennais devront suivre cette formation de telle sorte que dans 10 ans, tous les chasseurs du département auront suivi cette formation. Vous pourrez vous inscrire directement aux sessions sur le nouveau site internet [www.fdc08.com](http://www.fdc08.com).

